

Comité de pilotage Natura 2000 – 26 novembre 2025

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Formation des exploitants

« Cirques de Saint-Paul des Fonts et de Tournemire »,  
 « Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux »  
 « Serre de Cougouille »

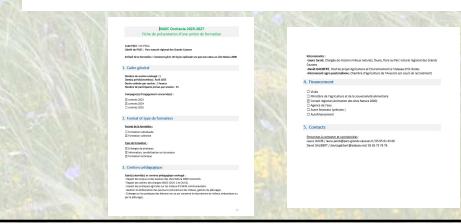


      Cofinancé par l'Union européenne 

1

## Contexte du projet

Suite aux contractualisations MAEC de 2023 et 2024, les exploitants devaient suivre une formation agréée pour valider leurs engagements.



2

## Formation

Le 15 avril 2025 à la salle des fêtes de Saint-André-de-Vézines



3

## Le contenu de la formation

- Rappel des enjeux et des espèces des sites Natura 2000 concernés.
- Rappel des cahiers des charges MAEC (OUV 1 et OUV2), présentation des fiches de suivi.
- Impact des pratiques agricoles sur les milieux d'intérêt communautaire.
- Gestion et amélioration des parcours (réouverture des milieux, gestion du pâturage).
- Echange sur les pratiques des éleveurs en ce qui concerne la réouverture de milieux (mécanique ou par le pâturage).

4



5



#### Suite à donner pour 2026 :

- Suivi des contrats MAEC de 2023 et 2024
- Appui technique lors des contrôles.

6



Merci de votre attention



7